

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, January 26, 2016
Tuesday, February 2, 2016

Issue No. 1

Organization meeting

and

Consideration of a draft agenda (future business)

INCLUDING:
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 12-26(2) — Expenses incurred
by the committee during the Second Session
of the Forty-first Parliament)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 26 janvier 2016
Le mardi 2 février 2016

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

et

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

Y COMPRIS :
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Article 12-26(2) du Règlement — Dépenses encourues
par le comité au cours de la deuxième session
de la quarante-et-unième législature)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	McCoy
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mockler
Johnson	Patterson
MacDonald	Ringuette
Massicotte	Seidman

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Marshall (*January 27, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	McCoy
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mockler
Johnson	Patterson
MacDonald	Ringuette
Massicotte	Seidman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Marshall (*le 27 janvier 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, January 26, 2016
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:27 p.m., in room 257, East Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 12-13.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Johnson, MacDonald, Marshall, Massicotte, McCoy, Mitchell, Mockler, Neufeld and Ringuette (10).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-13, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Mockler moved:

That the Honourable Senator Neufeld do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Neufeld assumed the chair.

The Honourable Senator MacDonald moved:

That the Honourable Senator Massicotte be deputy chair of this committee.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That the Honourable Senator Mitchell be deputy chair of this committee.

After debate, the question being put on the motion that the Honourable Senator Massicotte be deputy chair of this committee, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators Bellemare, Johnson, MacDonald, Marshall, Massicotte and Mockler (6).

NAYS

The Honourable Senators Mitchell and Ringuette (2).

ABSTENTIONS

The Honourable Senator Neufeld (1).

After debate, it was agreed:

That the previous vote result be discarded and that the vote on the motion for the deputy chair be deferred until the next meeting.

The Honourable Senator Ringuette moved:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 26 janvier 2016
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 27, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 12-13 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Johnson, MacDonald, Marshall, Massicotte, McCoy, Mitchell, Mockler, Neufeld et Ringuette (10).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-13 du Règlement, la greffière du comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Mockler propose :

Que l'honorable sénateur Neufeld soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Neufeld occupe le fauteuil.

L'honorable sénateur MacDonald propose :

Que l'honorable sénateur Massicotte soit élu vice-président du comité.

L'honorable sénatrice Ringuette propose :

Que l'honorable sénateur Mitchell soit élu vice-président du comité.

Après débat, la motion voulant que l'honorable sénateur Massicotte soit élu vice-président du comité est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs Bellemare, Johnson, MacDonald, Marshall, Massicotte et Mockler (6).

CONTRE

Les honorables sénateurs Mitchell et Ringuette (2).

ABSTENTIONS

L'honorable sénateur Neufeld (1).

Après débat, il est convenu :

Que le comité rejette le résultat du vote précédent et reporte le vote sur la motion concernant l'élection du vice-président à la prochaine réunion.

L'honorable sénatrice Ringuette propose :

That the committee publish its proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that one member of the committee representing the opposition and one member representing the Senate Liberals be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 12-26(2).

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator MacDonald moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Mockler moved:

Que le comité fasse publier ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité de l'opposition et un membre représentant les libéraux du Sénat soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 12-26(2) du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur MacDonald propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux;

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité;

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Mockler propose :

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Mockler moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3) (a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses of one witness per organization upon application, but that the chair be authorized to approve expenses of a second witness from the same organization should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Mockler moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee’s public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Mockler moved:

That each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Mockler moved:

That the chair be authorized to seek authority from the Senate for the order of reference.

The question being put on the motion, it was adopted.

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Mockler propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport, à la première occasion, de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénatrice Ringuette propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement aura été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Mockler propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d’information électroniques, de manière à déranger le moins possible les travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Mockler propose :

Que chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d’un membre de son personnel aux séances à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Mockler propose :

Que le président soit autorisé à demander au Sénat d’approuver l’ordre de renvoi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The chair informed the committee that the regular time slots for its meetings are Tuesdays, when the Senate rises but not before 5 p.m. and Thursdays at 8 a.m.

The committee discussed other business.

At 5:54 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 2, 2016
(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met in camera this day at 5:07 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Johnson, MacDonald, Massicotte, McCoy, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette and Seidman (10).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 5:11 p.m., the committee suspended.

At 5:11 p.m., the committee resumed in public for the election of the deputy chair.

The chair asked for nominations for the position of deputy chair.

The Honourable Senator Seidman moved:

That the Honourable Senator Mitchell be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted, with two honourable senators abstaining.

The deputy chair made a statement.

The Honourable Senator Johnson moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

After debate, the Honourable Senator Ringuette moved:

That the third member of the Subcommittee on Agenda and Procedure be the Honourable Senator Massicotte.

Le président informe les membres du comité que les périodes réservées aux réunions sont les mardis, après l'ajournement du Sénat, mais pas avant 17 heures, et les jeudis à 8 heures.

Le comité discute d'autres questions.

À 17 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 2 février 2016
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 17 h 7, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Johnson, MacDonald, Massicotte, McCoy, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette et Seidman (10).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 17 h 11, la séance est suspendue.

À 17 h 11, la séance publique reprend afin de procéder à l'élection du vice-président.

Le président demande que des candidatures soient proposées pour le poste de vice-président.

L'honorable sénatrice Seidman propose :

Que l'honorable sénateur Mitchell soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée; deux honorables sénateurs s'abstiennent de se prononcer.

Le vice-président fait une déclaration.

L'honorable sénatrice Johnson propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Après débat, l'honorable sénatrice Ringuette propose :

Que le troisième membre du Sous-comité du programme et de la procédure soit le sénateur Massicotte.

After debate, the question being put on the motion of the Honourable Senator Johnson, it was adopted.

The Honourable Senator Patterson raised a point of order concerning the acceptability of the motion.

After debate, the chair ruled the motion in order.

After debate, the question being put on the motion of the Honourable Senator Ringuette, it was negated.

The chair informed the committee that the Honourable Senator Seidman was the third member of the Subcommittee on Agenda and Procedure, selected after the usual consultations.

At 5:29 p.m., the committee suspended.

At 5:29 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 6:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Après débat, la motion de l'honorable sénatrice Johnson, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Patterson soulève un rappel au Règlement concernant la recevabilité de la motion.

Après débat, le président déclare la motion recevable.

Après débat, la motion de l'honorable sénatrice Ringuette, mise aux voix, est rejetée.

Le président informe le comité que l'honorable sénatrice Seidman est le troisième membre du Sous-comité du programme et de la procédure, sélectionnée après les consultations d'usage.

À 17 h 29, la séance est suspendue.

À 17 h 29, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 18 h 23, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, January 27, 2016

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, tables, pursuant to rule 12-26(2), the following report on expenses incurred for that purpose during the Second Session of the Forty-first Parliament:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>19,660</u>
SUBTOTAL	\$	19,660

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>21,640</u>
SUBTOTAL	\$	21,640

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>690</u>
SUBTOTAL	\$	690
TOTAL	\$	<u>41,990</u>

2. With respect to its special study on non-renewable and renewable energy development including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories, authorized by the Senate on Tuesday, March 4, 2014:

2014-2015

General Expenses	\$	0
Activity 1: Iqaluit, Kimmirut, Rankin Inlet, Yellowknife, Diavik, What Ti, Whitehorse		129,814
Witness Expenses		<u>10,037</u>
SUBTOTAL	\$	139,851

2014-2015

General Expenses	\$	9,055
Witness Expenses		<u>6,193</u>
SUBTOTAL	\$	15,248
TOTAL	\$	<u>155,099</u>

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 27 janvier 2016

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 12-26(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par votre comité au cours de la deuxième session de la quarante-et-unième législature :

1. Relatif à son étude des mesures législatives :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>19 660</u>
SOUS-TOTAL	19 660 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>21 640</u>
SOUS-TOTAL	21 640 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>690</u>
SOUS-TOTAL	690 \$
TOTAL	<u>41 990 \$</u>

2. Relatif à son étude spéciale sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes autorisée par le Sénat le mardi 4 mars 2014 :

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Activité 1 : Iqaluit, Kimmirut, Rankin Inlet, Yellowknife, Diavik, What Ti, Whitehorse	129 814
Dépenses des témoins	<u>10 037</u>
SOUS-TOTAL	139 851 \$

2014-2015

Dépenses générales	9 055 \$
Dépenses des témoins	<u>6 193</u>
SOUS-TOTAL	15 248 \$
TOTAL	<u>155 099 \$</u>

3. With respect to its special study on the current state of “One Call” programs that identify critical underground infrastructure in Canada, authorized by the Senate on Thursday, February 13, 2013:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>1,570</u>
SUBTOTAL	\$	1,570

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>1,496</u>
SUBTOTAL	\$	1,496
TOTAL	\$	<u>3,066</u>

During the session, your committee held 66 meetings (90.25 hours), heard 223 witnesses and submitted 17 reports in relation to its work. Your committee examined 10 bills (C-5, C-15, C-22, C-40, C-46, C-61, C-64, C-72, C-501 and S-6) and received a total of 16 orders of reference.

Respectfully submitted,

3. Relatif à son étude spéciale sur l'état actuel des programmes de « centres d'appels uniques » qui permettent, au Canada, d'identifier les infrastructures souterraines essentielles autorisée par le Sénat le jeudi 13 février 2013 :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>1 570</u>
SOUS-TOTAL	1 570 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>1 496</u>
SOUS-TOTAL	1 496 \$
TOTAL	<u>3 066 \$</u>

Durant la session, le comité a tenu 66 réunions (90,25 heures), entendu 223 témoins et soumis 17 rapports relatifs à ses travaux. Votre comité a étudié 10 projets de loi (C-5, C-15, C-22, C-40, C-46, C-61, C-64, C-72, C-501 et S-6) et a reçu au total 16 ordres de renvoi.

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD NEUFELD

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, January 26, 2016

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:27 p.m., pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Lynn Gordon, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Mockler: I will nominate Senator Neufeld to be chair of this outstanding committee.

Ms. Gordon: Thank you.

It is moved by the Honourable Senator Mockler that the Honourable Senator Neufeld do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Gordon: I declare the motion carried.

Senator Neufeld, would you like to take the chair?

Senator Richard Neufeld (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you, everybody, for your confidence in me. I'm sure we'll have a lot of fun, as we always have, moving forward.

The second item on the agenda is the election of a deputy chair.

Senator MacDonald: I would like to nominate Senator Massicotte for deputy chair.

The Chair: Are we ready for the question?

Senator Ringuette: I move the nomination of Senator Mitchell as deputy chair.

The Chair: Should we maybe have you explain how we do this?

Ms. Gordon: For each motion, we will proceed to a vote on the motion and deal with the motions in the order that they are received.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator MacDonald that the Honourable Senator Massicotte be deputy chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Senator Mockler: Yes.

Senator Mitchell: No.

Senator Ringuette: No.

The Chair: We should do a roll call to have the record complete. We will do it alphabetically.

Ms. Gordon: The Honourable Richard Neufeld?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 janvier 2016

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 17 h 27, conformément à l'article 12-13 du *Règlement du Sénat*, afin de tenir sa séance d'organisation.

[Traduction]

Lynn Gordon, greffière du comité : Mesdames et messieurs, en ma qualité de greffière de votre comité, il m'incombe de présider à l'élection à la présidence. Je suis prête à accueillir une motion à cette fin.

Le sénateur Mockler : Je propose que le sénateur Neufeld soit élu président du comité.

Mme Gordon : Merci.

L'honorable sénateur Mockler propose que l'honorable sénateur Neufeld soit élu président du comité. Vous plaît-il, mesdames et messieurs, d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Mme Gordon : La motion est adoptée.

Monsieur le sénateur Neufeld, voulez-vous occuper le fauteuil?

Le sénateur Richard Neufeld (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci à tous de m'avoir fait confiance. Je suis sûr que nos travaux seront des plus stimulants, comme toujours.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne l'élection d'un vice-président.

Le sénateur MacDonald : Je propose que le sénateur Massicotte soit élu vice-président.

Le président : Sommes-nous prêts à voter?

La sénatrice Ringuette : Je propose que le sénateur Mitchell soit élu vice-président.

Le président : Devrions-nous expliquer la façon de procéder?

Mme Gordon : Chaque motion est soumise aux voix, selon l'ordre dans lequel elles ont été reçues.

Le président : L'honorable sénateur MacDonald propose que l'honorable sénateur Massicotte soit élu vice-président du comité.

Mesdames et messieurs, vous plaît-il d'adopter cette motion?

Le sénateur Mockler : Oui.

Le sénateur Mitchell : Non.

La sénatrice Ringuette : Non.

Le président : Nous allons demander à chacun des membres de se prononcer. Nous procéderons par ordre alphabétique.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Richard Neufeld?

The Chair: I'm abstaining.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Bellemare?

Senator Bellemare: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Janice Johnson?

Senator Johnson: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Michael MacDonald?

Senator MacDonald: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Elizabeth Marshall?

Senator Marshall: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Paul Massicotte?

Senator Massicotte: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Percy Mockler?

Senator Mockler: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Grant Mitchell?

Senator Mitchell: No.

Ms. Gordon: The Honourable Pierrette Ringuette?

Senator Ringuette: No.

The Chair: We have six "yeas" for Senator Massicotte and two "nays" for Senator Massicotte.

Senator Johnson: I didn't think we were voting —

The Chair: Pardon me?

I want you to understand what we're doing here. Tell me what you don't understand.

Senator Johnson: I thought this was a secret ballot. I didn't know that was a motion for Senator Massicotte.

The Chair: There is no secret ballot.

Senator Johnson: I thought there were two people running.

The Chair: The rules are a little different, to be perfectly honest. I was surprised when I heard them, too.

Senator Johnson: I'm sorry. I didn't realize that.

The Chair: The first motion you get, you vote on that, and if it carries, then there's no second motion. Is that correct? Someone can propose another motion, and we can vote again if you want.

Does that explain it to you, Senator Johnson? Those are the rules. I can have Ms. Gordon explain them if you'd like.

Senator Bellemare: I just want to make a point.

Le président : Je m'abstiens.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Bellemare?

La sénatrice Bellemare : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Janice Johnson?

La sénatrice Johnson : Oui.

Mme Gordon : L'honorable Michael MacDonald?

Le sénateur MacDonald : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Elizabeth Marshall?

La sénatrice Marshall : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Paul Massicotte?

Le sénateur Massicotte : Oui.

Mme Gordon : L'honorable Percy Mockler?

Le sénateur Mockler : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Grant Mitchell?

Le sénateur Mitchell : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Pierrette Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Non.

Le président : En ce qui concerne l'élection du sénateur Massicotte, le résultat est de six voix contre deux.

La sénatrice Johnson : Je ne croyais pas que nous votions...

Le président : Pardon?

Je veux que vous compreniez ce qui se passe. Dites-moi ce que vous ne comprenez pas.

La sénatrice Johnson : Je croyais que ce serait un vote secret. Je ne savais pas que la motion portait sur le sénateur Massicotte.

Le président : Il n'y a pas de vote secret.

La sénatrice Johnson : Je croyais que deux personnes se présentaient au poste.

Le président : J'avoue que le Règlement est un peu différent. J'ai été quelque peu surpris lorsque je l'ai appris.

La sénatrice Johnson : Je suis désolée. Je ne le savais pas.

Le président : Nous votons sur la première motion reçue, et si la motion est adoptée, nous ne votons pas sur la deuxième motion. C'est bien cela? Si vous voulez, quelqu'un peut proposer une autre motion, et nous pouvons la soumettre aux voix encore une fois.

Avez-vous compris, madame la sénatrice Johnson? C'est le Règlement. Si vous voulez, Mme Gordon peut vous l'expliquer.

La sénatrice Bellemare : J'aimerais ajouter quelque chose.

[Translation]

I do understand that rules are rules, but we may have come to a point where Senate rules must be reviewed, so that elections within committees — probably by secret ballot — would be held in the future. That is the point I wanted to raise.

I admit that I was part of the committee that met in October to discuss procedural rules, when the 40 senators in attendance reached a consensus that a real vote should be held — possibly by secret ballot — within committees. That is sort of the spirit in which I voted.

[English]

Senator Massicotte: I was not very clear what people were voting on. Would you consider having a vote again to make sure people know what they're voting on?

The Chair: We can do that.

Senator Massicotte: It's your call. I just want to make sure people know.

The Chair: That's no problem.

Before we go to a second vote, so everybody knows what they're doing, I'm going to ask the clerk to explain how the rules are in the Senate for voting on this.

Ms. Gordon: The chair is going to put the question on the first motion that was received, which is the motion from Senator MacDonald that the Honourable Senator Massicotte be deputy chair of this committee. If it's requested by the committee, we will conduct the roll call vote on that first motion. Depending on the results, there could be another motion at the end of that or it could be declared defeated or accepted.

The Chair: There is no secret ballot because that's against the *Rules of the Senate*. It has to be either a voice vote or a roll call. You vote on each one. I'm normally accustomed to seeing two names on the ballot and you check one of them off. That's not the way the world works here. It's an interesting process.

Senator MacDonald: It's certainly transparent.

Senator Johnson: Usually what happens is it's all automatic, but this time, I thought when we had two people running it was —

Senator Mitchell: It was done under the old system. This is a departure from that.

The only argument I would make is there are members who are not here, and they didn't realize it was being done in a new way so they didn't have a chance to vote.

[Français]

Je comprends bien que les règles sont les règles, mais nous sommes peut-être rendus à une étape où les règles du Sénat doivent être revues et, de ce fait, qu'il y ait des élections au sein des comités, probablement par vote secret, à l'avenir. C'était le point que je voulais soulever.

Je ne m'en cache pas, je faisais partie du comité qui s'est réuni en octobre pour discuter des règles de procédure, et il y avait un consensus de la part des 40 sénateurs présents selon lequel il devrait y avoir un vrai vote — possiblement secret — au sein des comités. C'est un peu dans cet esprit-là que j'ai voté.

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : Les enjeux du vote n'étaient pas très clairs pour moi. Pourrions-nous voter encore une fois afin d'être sûrs que tout le monde sache de quoi il en retourne?

Le président : Bien sûr.

Le sénateur Massicotte : C'est à vous de décider. Je voulais tout simplement être sûr que les gens le savaient.

Le président : Il n'y a pas de problème.

Afin que tout le monde comprenne de quoi il en retourne avant de procéder à un deuxième vote, je vais demander à la greffière de vous expliquer ce que dit le Règlement du Sénat sur ce type de vote.

Mme Gordon : Le président vous demandera de voter sur la première motion qui a été reçue, c'est-à-dire la motion du sénateur MacDonald voulant que l'honorable sénateur Massicotte soit élu vice-président du comité. Si le comité le souhaite, nous vous demanderons à tour de rôle de voter sur la première motion. Selon les résultats, nous pourrions accueillir une autre motion, ou rejeter ou encore adopter la motion.

Le président : Il n'y a pas de vote secret, car cela irait à l'encontre du *Règlement du Sénat*. Chacun doit voter à main levée ou par appel nominal. Vous votez sur chaque motion. Moi-même, j'ai l'habitude de voir deux noms sur un bulletin de vote et de mettre un crochet à côté du candidat de mon choix. La procédure est autre ici. C'est intéressant.

Le sénateur MacDonald : C'est certainement transparent.

La sénatrice Johnson : Normalement, les choses se font automatiquement, mais cette fois, puisqu'il y avait deux candidats, je croyais que...

Le sénateur Mitchell : C'est ce que prévoyait l'ancien système. Les choses ont changé.

Le seul commentaire que je ferai, c'est qu'il nous manque des membres, des membres qui ne savaient pas que le vote allait se dérouler d'une nouvelle façon et qui n'ont pas eu la possibilité de voter.

In a sense, if we're doing it in a new way surely one of the elements of that should be forewarning that it's going to be done in a new way. Maybe we should let the nominations stand and have the vote at the next meeting, and then we can work it out.

I know there are some people here who might be quite surprised that we voted when we normally wouldn't operate that way. That's fine, but I think we should give them the chance to vote.

Now that we know who the nominees are and how the system works, I would move that we hold it at the next meeting, giving everybody a chance to consider it.

The Chair: I'm just looking at the people who are missing, Senator Mitchell. Senator Seidman is not here. Senator Ringuette is here. Senator Marshall is here. Senator Patterson. I'm here. Senator Mitchell is here. Senator Mockler is here. Senator McCoy is not here. Senators Massicotte, MacDonald, Johnson and Bellemare are here.

Can I have someone second that motion?

Senator Mockler: Before we go there, Mr. Chairman, I have a question. I don't know if it's a question of clarification or whether it will cloud the issue. Senator Mitchell alluded to it. Are we voting with the old rules or the new rules?

Senator Mitchell: There are no new rules.

The Chair: We're voting with the rules that are in place at the present time. Whether they're old or new, I leave that to you. They are the rules that are here, and I had the committee clerk work with the Clerk's office to make sure we are on the right track.

Senator Mockler: Could you read that rule so we can be apprised of the process?

The Chair: This is blanket. Rule 12-20(4) says:

No Senate committee shall adopt procedures that are inconsistent with the rules or practices of the Senate.

The Senate does not have the practice of holding elections by secret ballot. So that's pretty straightforward.

It was a surprise to me when I found out, too. If anybody here is on the Rules Committee they can maybe change that.

Senator Mitchell: From my point of view it's not a question of whether you have a secret ballot or not. I'm living with that rule, but it is not consistent with our practice. So there will be people who will be very surprised by this. One of them is a colleague from Alberta. Alberta won't be represented on the steering committee or the executive, and Alberta happens to have a great stake in the energy future of this country.

Si nous allons suivre une nouvelle façon de procéder, il faut prévenir les gens. Peut-être devrions-nous mettre les motions en suspens et tenir le vote à la prochaine réunion.

Je sais que certaines personnes ici présentes ont été surprises lorsque nous avons voté, car ce n'était pas la façon habituelle de procéder. C'est normal, mais je crois que nous devrions leur donner la possibilité de voter.

Nous savons maintenant qui sont les candidats et comment fonctionne le système. Je propose que nous passions au vote à la prochaine réunion, afin que tout le monde ait la possibilité d'y réfléchir.

Le président : Je suis en train de voir qui est absent, monsieur le sénateur. La sénatrice Seidman n'est pas là. La sénatrice Ringuette est ici. Tout comme la sénatrice Marshall et le sénateur Patterson. Moi-même, je suis ici, ainsi que le sénateur Mitchell Mockler. La sénatrice McCoy est absente. Les sénateurs Massicotte et MacDonald sont présents, ainsi que les sénatrices Johnson et Bellemare.

Pourrais-je demander à quelqu'un d'appuyer la motion?

Le sénateur Mockler : Avant de procéder, monsieur le président, j'aimerais poser une question. Je ne sais pas si ma question apportera des éclaircissements ou encore viendra brouiller les choses. Le sénateur Mitchell y a fait allusion. Allons-nous voter selon l'ancien règlement ou le nouveau?

Le sénateur Mitchell : Il n'y a pas de nouveau règlement.

Le président : Nous votons conformément au règlement en vigueur. Que les dispositions soient nouvelles ou anciennes, peu importe. C'est le règlement que j'ai ici devant moi, et j'ai demandé à la greffière de travailler avec le bureau du greffier afin d'être sûr que nous faisons les choses correctement.

Le sénateur Mockler : Pouvez-vous nous lire la disposition afin que nous puissions prendre connaissance du processus?

Le président : C'est une règle générale. L'article 12-20(4) précise :

Un comité du Sénat ne peut suivre aucune procédure incompatible avec les dispositions du Règlement ou les pratiques du Sénat.

Le Sénat n'a pas comme pratique de tenir des votes secrets. La règle est donc claire.

J'ai été étonné de l'apprendre, moi aussi. Si quelqu'un ici présent est membre du comité sur le Règlement, ce serait peut-être une idée de changer cette disposition.

Le sénateur Mitchell : À mon avis, il ne s'agit pas de décider si nous avons un vote secret ou non. Je me conforme à la disposition, mais elle n'est pas conforme à notre pratique. Il y aura donc des gens qui seront très étonnés. Dont un collègue de l'Alberta. L'Alberta ne sera représentée ni au comité ni à son comité de direction, et pourtant l'Alberta est un grand acteur en ce qui concerne l'avenir énergétique de notre pays.

So I will put to the committee's good judgment, its sense of fairness and understanding of the complexity of this nation, and in terms of the traditions of this Senate, that we should defer the vote until next week.

Senator MacDonald: How many sitting members are not here, represented around the table?

The Chair: Senators Seidman and McCoy.

Senator Mitchell: And who are you replacing? So there are three.

Senator MacDonald: So there are two votes.

Senator Marshall: Well, it could be three.

Senator MacDonald: Even if it's three, the margin of the vote is four.

The Chair: First off, at the end of the day, we should entertain Senator Mitchell's motion that we defer it to next time around. I would encourage each one of you to actually go to the rules, have a look at them and figure out what the rules are, and then we will come back next time. Nothing says that we will die if we don't do this today.

I'm trying to make sure this committee works when we're all done. I want everybody to be quite happy with what we're doing. I would encourage that.

Senator Mockler: Mr. Chair, I personally would accept the comments you've made to adapt to the request.

Senator Marshall: I would, too. I agree with that.

Senator MacDonald: I'm fine.

The Chair: Senator Massicotte?

Senator Massicotte: Yes.

The Chair: Is it agreed that the previous vote result be discarded and that the vote on the motion for the deputy chair be deferred until the next meeting?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Can somebody second that? Great. Carried.

Senator Bellemare: Do we also vote for the third member?

The Chair: No. It's just for the chair and deputy chair.

Senator Bellemare: How is the third member chosen?

The Chair: The third member is chosen by consultation between the two leaders from the Senate. In our case, because we still have a majority in the Senate, our leader would suggest who the third person would be.

Are there any other questions about this part of it?

Compte tenu du bon jugement et du sens de justice des membres du comité, de leur compréhension vis-à-vis de la complexité de notre pays et des traditions du Sénat, je propose que nous repoussions le vote jusqu'à la semaine prochaine.

Le sénateur MacDonald : Combien de membres ne sont pas ici ou ne sont pas représentés à la table?

Le président : Ce sont les sénatrices Seidman et McCoy.

Le sénateur Mitchell : Qui remplacez-vous? Il en manque donc trois.

Le sénateur MacDonald : Ce qui fait deux voix.

La sénatrice Marshall : Peut-être trois.

Le sénateur MacDonald : Même si c'est trois, l'écart des voix est de quatre.

Le président : Tout d'abord, nous devrions accueillir la motion du sénateur Mitchell visant à repousser le vote à la prochaine réunion. Je vous encourage tous à consulter le Règlement, à chercher à le comprendre, et nous nous retrouverons à la prochaine réunion. Ce n'est pas une question de vie ou de mort si nous ne procédons pas à l'élection aujourd'hui.

Je veux être sûr que le comité fonctionne. Je veux que tous soient satisfaits de la procédure. C'est ce que j'encourage.

Le sénateur Mockler : Monsieur le président, j'accueille vos commentaires quant à la motion.

La sénatrice Marshall : Moi aussi. Je suis d'accord.

Le sénateur MacDonald : Moi aussi.

Le président : Le sénateur Massicotte?

Le sénateur Massicotte : Oui.

Le président : Nous nous entendons donc pour rejeter le résultat du vote et reporter le vote sur la motion concernant l'élection du vice-président à la prochaine réunion?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est appuyée? Oui. Formidable.

La sénatrice Bellemare : Allons-nous également voter sur le troisième membre?

Le président : Non. C'est le président et le vice-président qui s'en chargent.

La sénatrice Bellemare : Comment choisit-on le troisième membre?

Le président : Le troisième membre est choisi par les deux leaders du Sénat en consultation. En ce qui nous concerne, puisque nous avons toujours une majorité au Sénat, notre leader proposerait un candidat.

Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

We'll go to Motion No. 4. It's a motion to publish the committee's proceedings. Do I have a mover?

Senator Ringuette: I so move.

The Chair: Carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No. 5 is authorization to hold meetings and receive evidence when a quorum is not present.

Senator Massicotte: I so move.

The Chair: Is everybody agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Next is the financial report. You all have it.

Senator Massicotte: I so move.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Next is research staff. We have the same research people who have been selected for our committee.

Senator MacDonald: I move the motion.

The Chair: Carried.

No. 8 is the authority to commit funds and certify accounts. It is moved and carried.

The Chair: No. 9 is travel.

Senator Mockler: So moved.

The Chair: Carried.

Next is the designation of members travelling on committee business.

Senator Mockler: So moved.

The Chair: Carried.

Next is travelling and living expenses for witnesses.

Senator Ringuette: So moved.

The Chair: Agreed? Carried.

The next one is broadcasting. Moved? Carried.

No. 13 is our time slot. I'm sure you all love that one. Carried.

We're getting through this stuff fairly quickly.

Nous allons passer à la motion n° 4, qui concerne la publication des délibérations du comité. Quelqu'un veut la proposer?

La sénatrice Ringuette : Je le propose.

Le président : La motion est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : La motion n° 5 concerne l'autorisation à tenir des réunions et à entendre des témoignages sans avoir le quorum.

Le sénateur Massicotte : Je la propose.

Le président : Tout le monde est d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est adoptée.

Vient ensuite le rapport financier. Vous avez tous le document.

Le sénateur Massicotte : Je propose la motion.

Le président : Vous êtes tous d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est adoptée.

La prochaine motion concerne le personnel de recherche. On nous propose les mêmes analystes qu'avant.

Le sénateur MacDonald : Je la propose.

Le président : La motion est adoptée.

La motion n° 8 porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. La motion est proposée et adoptée.

Le président : La motion n° 9 concerne les déplacements.

Le sénateur Mockler : La motion est proposée.

Le président : Et adoptée.

La prochaine motion concerne la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité.

Le sénateur Mockler : La motion est adoptée.

Le président : Et adoptée.

Vient ensuite la motion portant sur les frais de déplacement des témoins.

La sénatrice Ringuette : Je propose la motion.

Le président : Vous êtes d'accord? Adoptée.

La prochaine motion porte sur la diffusion. Quelqu'un la propose? Adoptée.

La motion n° 13 concerne l'horaire des réunions régulières. Je suis sûr qu'elle vous fait énormément plaisir. La motion est adoptée.

Nous avançons bien.

Next are a couple of things that we could deal with tonight if you'd like to. It's something that we've normally done, and that is that each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings.

Can I have a mover? Senator Mockler? Carried.

The next one would be that the chair be authorized to seek authority from the Senate for the order of reference. The clerk has to distribute it. It's standard; it's a thing that we do every time. It's the general mandate. When we decide to do something different, we have to take it to the Senate, but this is the general mandate that would give us the authority to start doing some stuff. I'll let you look at it if you want to have a read first.

Are there any questions?

[Translation]

Senator Bellemare: Are the committee's research projects known? Will we continue working on existing projects or will we have new research projects?

[English]

The Chair: We would have to start new projects. But I'd like to deal with this, and then we'll deal with the question you're asking.

Senator Bellemare: Okay.

The Chair: Is everybody fine with that?

Senator Mockler: Yes.

The Chair: Any questions about it? None?

Senator Mockler: So moved.

The Chair: Carried.

That ends that part of it. We'll take that to the Senate.

Does anybody have anything in their mind about studies and what they'd like the committee to do? I'm not expecting you to say tonight what you would like to study, but I would like you to give some serious thought to it and come back to the committee. I'm going to ask for your advice on whether you come back next week with items that you'd like to study, and then steering can actually look at them and decide what we're going to do. Or do you want two weeks? That's the first question. Would you like just a week to do this?

I'd rather that we did it in two weeks. We've had lots of time since we had a study, and so people that have been around this table — and most everybody has, except Senator Mockler —

Il y a ensuite quelques points que nous pouvons aborder ce soir si vous le voulez. C'est quelque chose que nous faisons habituellement, c'est-à-dire que chaque membre du comité peut être accompagné d'un membre de son équipe aux réunions tenues à huis clos.

Quelqu'un souhaite proposer la motion? Le sénateur Mockler? La motion est adoptée.

La prochaine motion propose que le président soit autorisé à demander au Sénat les pouvoirs nécessaires concernant l'ordre de renvoi. La greffière doit vous le distribuer. C'est chose courante; la motion est proposée à chaque séance d'organisation. Il s'agit de notre mandat général. Lorsque nous décidons de nous écarter de la procédure habituelle, nous devons demander l'autorisation du Sénat, mais voici le mandat général qui nous donnera les pouvoirs nécessaires pour commencer certains travaux. Je vous permets de lire le document d'abord.

Y a-t-il des questions?

[Français]

La sénatrice Bellemare : Les projets de recherche du comité sont-ils connus? Poursuivons-nous notre travail avec des projets qui ont déjà été entamés ou y aura-t-il de nouveaux projets de recherche?

[Traduction]

Le président : Nous aurions à commencer de nouveaux travaux. Mais j'aimerais d'abord en finir avec la motion, et ensuite nous allons traiter votre question.

La sénatrice Bellemare : Bien sûr.

Le président : Tout le monde est d'accord?

Le sénateur Mockler : Oui.

Le président : Y a-t-il des questions? Aucune?

Le sénateur Mockler : Je propose la motion.

Le président : Adoptée.

Voilà ce qui en est pour les motions. Nous allons soumettre le tout au Sénat.

Avez-vous des idées quant à des études que pourrait effectuer le comité? Je ne m'attends pas à ce que vous me donniez des réponses définitives ce soir, mais j'aimerais que vous y pensiez et que vous reveniez au comité avec des idées. Voulez-vous une semaine pour réfléchir à des études possibles, et ensuite le comité de direction peut les examiner et prendre des décisions. Souhaitez-vous disposer de deux semaines? Voilà ma première question. Voulez-vous seulement une semaine pour le faire?

Je préférerais que nous disposions de deux semaines. Il y a déjà longtemps que nous n'avons pas effectué d'étude, et les personnes ici présentes, presque tout le monde, sauf le sénateur Mockler, ont

probably have had time to run around in their minds what they think they might want to do. To be honest, I'd rather that we started doing something.

Actually, at the latest, perhaps you could come back on February 4 with something. That's the week before the break week. If that's too fast, then we'd have to come back on February 16.

Senator Ringuette: So we would not be meeting next Thursday and Tuesday?

Senator MacDonald: We would meet Thursday.

The Chair: No, we wouldn't meet this Thursday.

Actually, we would meet Thursday because there's been a little change now. We'll be electing a deputy chair at the next meeting, so we need to do that. That would be this Thursday.

What I'm saying is this is Tuesday. It would give you this week and next week, until the next Thursday, to actually think about what you'd like to do and to put something forward so the committee can review it and decide what it wants to do.

Senator Ringuette: So we would be meeting this Thursday on the sole issue of electing a deputy chair?

The Chair: Yes. What's the difference between Tuesday and Thursday?

Senator Massicotte: It's just a question of thinking about it for half an hour and coming up with ideas.

Senator MacDonald: Couldn't we do everything next Tuesday, have the vote and then come forward with our proposals?

The Chair: If that's what you want to do next Tuesday, I'm okay with that. I was giving you until February 4 to come forward.

Senator MacDonald: Next Tuesday is good.

The Chair: So February 2 is enough time?

Senator MacDonald: I think so.

The Chair: All right. We'll do that. We'll come back on February 2. We won't have a meeting this Thursday, January 28. We will have a meeting on February 2, and that will be to hold the vote on deputy chair and give us your input on things you think we should do, and then the steering committee can make decisions about where we are going to go.

There's one other thing. The Commissioner of the Environment has tabled a report, and we might want to invite her to our committee to go over the report. We've done that before.

Senator McCoy: Especially since she addressed pipeline safety and so did we.

probablement eu le temps de réfléchir à des études possibles. À vrai dire, j'aimerais bien que nous commencions une étude.

Vous pourrez proposer vos idées au plus tard le 4 février. C'est la semaine avant la pause. Si ce n'est pas assez, il faudrait proposer vos idées le 16 février.

La sénatrice Ringuette : Nous n'allons pas avoir de séance jeudi prochain ni le mardi qui suit?

Le sénateur MacDonald : Nous allons avoir une séance jeudi.

Le président : Non, il n'y aura pas de séance jeudi.

En fait, nous allons avoir une séance jeudi car nous avons proposé une petite modification. Nous allons élire le vice-président à la prochaine séance. Nous devons le faire ce jeudi.

Ce que je vous dis, c'est que nous sommes mardi. Vous auriez donc cette semaine et la semaine prochaine, jusqu'à jeudi prochain, pour réfléchir à des travaux possibles et proposer des sujets d'étude afin que le comité puisse les examiner et prendre une décision.

La sénatrice Ringuette : Nous allons donc nous réunir ce jeudi pour uniquement élire un vice-président?

Le président : Oui. Quelle serait la différence entre le mardi ou le jeudi?

Le sénateur Massicotte : Il suffit d'y réfléchir pendant une demi-heure et de trouver des idées.

Le sénateur MacDonald : Ne serait-il pas possible de se réunir mardi prochain, de procéder au vote et ensuite de vous faire part de nos idées?

Le président : Si c'est ce que vous voulez faire mardi prochain, je suis d'accord. J'avais l'intention de vous donner jusqu'au 4 février pour trouver des idées.

Le sénateur MacDonald : Le mardi prochain me convient.

Le président : Le 2 février, c'est donc suffisamment de temps?

Le sénateur MacDonald : Oui, il me semble.

Le président : D'accord. C'est ce que nous ferons. Nous nous réunirons le 2 février. Nous ne tiendrons pas de réunion ce jeudi 28 janvier. Nous aurons une séance le 2 février, nous élirons un vice-président, vous proposerez des idées pour les travaux du comité, et ensuite le comité de direction prendra des décisions.

Il reste un point. La commissaire à l'environnement a déposé son rapport, et nous voudrions peut-être l'inviter à venir nous le présenter. Nous l'avons déjà fait dans le passé.

La sénatrice McCoy : Tout particulièrement parce qu'elle traite la question de la sécurité des pipelines, comme nous.

The Chair: Yes. It will be dependent on her agenda also, but maybe we could have her on February 4. Lynn will see if we can get her here on February 4, if that works. That's all we would have on the agenda for February 4, but that would be a full meeting. I think it's better we get that done sooner rather than later.

Is there anything else?

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, February 2, 2016

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:07 p.m. for the election of the deputy chair and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

The first item on today's agenda is the election of the deputy chair of the committee. At this time, I would like to accept nominations for the position.

Senator Seidman: I'd like to nominate Grant Mitchell.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Massicotte: I abstain.

Senator Ringuette: So do I.

The Chair: I declare the motion carried. I'm pleased to welcome Senator Mitchell as the deputy chair of this committee.

See how easy that was?

Senator Mitchell: Thank you very much, chair, and thanks to the committee. I know it was an arduous and difficult process. I just will say that on a personal level I appreciate greatly the opportunity, as an Albertan, to be in this position at this time, with oil prices the way they are, with the challenges facing us from an energy point of view, not just in Alberta but across the country, and with Alberta's role in the economy of this country. Thank you very much.

The Chair: Thank you.

The second order of business for this evening's meeting is a motion, and I'll read it:

Le président : Tout à fait. On verra quelles sont ses disponibilités, mais nous pourrions songer à l'inviter le 4 février. Lynn pourrait l'inviter à comparaître à cette date. Ce serait le seul point à l'ordre du jour, mais ce serait suffisant pour cette séance. Je crois qu'il vaut mieux le faire plus tôt que plus tard.

Y a-t-il autre chose?

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 2 février 2016

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 7, en vue d'élire un vice-président, et à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis président du comité.

Le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président. Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste.

La sénatrice Seidman : Je propose Grant Mitchell.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Le sénateur Massicotte : Je m'abstiens.

La sénatrice Ringuette : Moi aussi.

Le président : Je déclare la motion adoptée. Je suis heureux d'accueillir le sénateur Mitchell à titre de vice-président du comité.

Vous voyez comme c'était simple?

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci au comité. Je sais que ce fut un processus ardu et éprouvant. Permettez-moi simplement de dire que, sur le plan personnel, en tant qu'Albertain, je suis très heureux d'occuper ce poste en ce moment, étant donné le cours actuel du pétrole, les défis auxquels nous sommes confrontés dans le secteur de l'énergie, pas seulement en Alberta, mais dans l'ensemble du pays, et le rôle de l'Alberta dans l'économie canadienne. Merci beaucoup.

Le président : Merci.

Le deuxième point à l'ordre du jour pour la réunion de ce soir est une motion, qui se lit comme suit :

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

Do I have a mover?

Senator McCoy: You put the motion up for debate?

The Chair: Yes.

Senator McCoy: We're being recorded, are we? We're on the record?

The Chair: Yes.

Senator McCoy: For the record, just to make clear what this usual method is, we're voting to have a third person on the subcommittee. Our rules for committees stipulate that we elect a chair, which we've done. Our practice is to elect a deputy chair, as we call them, which we've done. There's no reference to a third member for the steering committee, or even a steering committee, in the rules. So our practice has been to have this third person designated.

Now, what does that mean? What does this designation mean?

I touched base quickly with our esteemed chair and am aware, having been here 10 years, that the usual practice is that the "majority party" names the third member of the steering committee.

The Chair: That's correct.

Senator McCoy: So what we are in effect doing when we make this motion — and presumably it will pass this evening — is allowing the Conservatives to name one third member. There's no nomination. There's no consideration of who that might be before us. There's merely a fiat. That's what we're doing. We're saying, "Okay, you choose."

I really don't want to be a rabble-rouser particularly, and I don't want to obstruct processes. I think we should just get on with doing business at the Energy, the Environment and Natural Resources Committee in an amiable and amicable way, as we have done in the past. I must say that this committee does work very well and has under former chairs and under you, Senator Neufeld. It has worked well, and I look forward to the committee continuing to work on matters of substance. But I think this is one practice that has, again, become outmoded because it's party driven; it is partisan; and it doesn't accommodate the possibility of having an independent or a third party represented on the steering committee.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Quelqu'un la propose?

La sénatrice McCoy : Vous voulez qu'on débâte de la motion?

Le président : Oui.

La sénatrice McCoy : La séance est enregistrée, n'est-ce pas? Elle est publique?

Le président : Oui.

La sénatrice McCoy : Aux fins du compte rendu, pour que la méthode habituelle soit claire, nous devons nous prononcer sur l'ajout d'un troisième membre au sous-comité. Le règlement applicable aux comités stipule que nous devons élire un président, ce que nous avons fait. Notre pratique courante est d'élire un vice-président, comme on l'appelle, ce que nous avons fait. Le Règlement ne fait aucune mention d'un troisième membre pour le comité directeur, ni même d'un comité directeur. La pratique en vigueur au comité est donc de nommer cette troisième personne.

Qu'est-ce que cela signifie? Que sous-entend ce processus de désignation?

J'en ai discuté brièvement avec notre estimé président et, comme je siège ici depuis 10 ans, je suis consciente qu'il est d'usage que le « parti majoritaire » nomme le troisième membre du comité directeur.

Le président : C'est exact.

La sénatrice McCoy : Donc, dans les faits, ce que nous faisons en présentant cette motion — qui sera probablement adoptée ce soir —, c'est de permettre aux conservateurs de nommer ce troisième membre. Il n'y a pas de mise en candidature. Il n'est pas possible d'examiner diverses candidatures. Essentiellement, c'est qu'un fait accompli. Voilà ce que nous faisons : nous leur donnons le pouvoir de décider.

Je ne veux aucunement être démagogue ni nuire au processus. À mon avis, nous devrions mener les travaux du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles de manière courtoise et civilisée, comme nous l'avons fait dans le passé. Je me dois de souligner que le comité fonctionne très bien. Ce fut le cas sous la direction d'anciens présidents et sous votre présidence, sénateur Neufeld. Le comité a bien fonctionné, et j'espère qu'il continuera d'étudier des questions de fond. Toutefois, je pense qu'il s'agit là encore une fois d'une pratique maintenant dépassée, parce qu'elle repose sur la partisanerie fondée sur l'esprit de parti, et qu'elle exclut toute possibilité qu'un membre indépendant ou issu d'un tiers parti siège au comité directeur.

I considered actually nominating myself so that I wouldn't get anybody else into the position of having to vote on their nomination and have it force a vote that way. I thought, "No, I won't do that; let's just carry on with the practice." You might actually surprise us all and decide to have somebody other than one of the Conservative caucus members sit as the third member on steering and be part of a modern Senate, and that would be part of the transition, which would be fine. If not, fine too. But it's something to consider for the next time round. I wanted to make it explicit and to have everybody start to cogitate on how we might conduct ourselves as we move from 2016 going forward.

That is what I wanted to say, and I wanted to say it on the record. Thank you for that opportunity.

The Chair: Thank you for those words.

I'm hoping that after what's happened, how we've done the deputy chair and the third person, that the group leading the modernization of some of our Senate rules will actually take this into account. I would encourage every senator around the table to talk to whoever that is on that group, if they're formed. I'm not even sure who they are. I think we should continue to lobby them for some of these changes, and next time around maybe we'll have that. But, right now, we have to go by the practice and convention, and that's what we'll do.

Senator Ringuette: I'm sorry, but do we have to go by the practice and convention? Sometimes we need to break the mould.

If I may, I would like to move that the third person on our steering committee be Paul Massicotte. I haven't talked to him about it. I don't know if he accepts that.

Senator Massicotte: I'm not sure with this one.

I'd like to ask a question if I could, chair.

Senator McCoy: We've got two motions in front of us, so one motion has to be amended to that motion right there.

The Chair: Yes, Senator Massicotte.

Senator McCoy, let's get it down to one at a time.

Senator Massicotte: I'm looking for an answer.

At Banking last week, when we did the same organizational meeting, we had a brief discussion about the third person, and we were told the third person was being named for logistical reasons. I forget why. Quorum? It was a sort of perfunctory, bureaucratic reason whereby the chair, also a Conservative member, undertook that there would never be a meeting of substance regarding decisions without the vice-chair, of the other party, being there. It was more of an organizational simplicity argument and it wasn't substantive.

En fait, j'ai pensé à proposer ma propre candidature et ainsi éviter d'obliger quelqu'un à se prononcer sur sa propre candidature, et forcer la tenue d'un vote. J'ai choisi de ne pas le faire et de laisser les choses se dérouler comme d'habitude. Vous pourriez nous surprendre et décider de proposer un membre qui ne fait pas partie du caucus conservateur comme troisième membre du comité directeur. Vous feriez ainsi partie d'un Sénat moderne, et ce serait un élément de la transition, ce qui serait bien. Le contraire me convient aussi. Cependant, c'est un aspect qu'il convient d'examiner pour la prochaine fois. Je tenais à le préciser. J'invite tous les sénateurs à commencer à réfléchir aux comportements que nous pourrions adopter à l'avenir.

C'est ce que j'avais à dire, et je tenais à ce que cela figure au compte rendu. Merci de m'en avoir donné l'occasion.

Le président : Merci de vos commentaires.

J'espère qu'après tout ce qui s'est produit, le groupe chargé de la modernisation de certains règlements du Sénat tiendra compte de la façon dont nous avons procédé pour l'élection du vice-président et le choix de la troisième personne. J'invite tous les sénateurs ici présents à discuter avec les membres de ce groupe, s'il existe. Je ne suis même pas certain de savoir qui en fait partie. Je pense que nous devrions continuer d'exercer des pressions auprès d'eux pour qu'ils apportent certaines de ces modifications, et ce sera peut-être chose faite la prochaine fois. Pour le moment, toutefois, nous devons nous en remettre à l'usage et aux conventions, et c'est ce que nous allons faire.

La sénatrice Ringuette : Je suis désolée, mais sommes-nous tenus de nous en remettre à l'usage et aux conventions? Il convient parfois de sortir des sentiers battus.

Si vous le permettez, j'aimerais proposer que M. Paul Massicotte soit le troisième membre du comité directeur. Je ne lui en ai pas parlé; je ne sais donc pas s'il accepterait ce rôle.

Le sénateur Massicotte : Je n'en suis pas certain dans ce cas-ci.

Si vous le permettez, j'aurais une question, monsieur le président.

La sénatrice McCoy : Nous sommes saisis de deux motions; donc, une des motions doit être modifiée.

Le président : Sénateur Massicotte.

Sénatrice McCoy, examinons les motions une par une.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais avoir une réponse.

La semaine dernière, au Comité des banques, lors de la séance d'organisation, nous avons brièvement discuté de la question de la troisième personne, et on nous a dit qu'une troisième personne devait être nommée pour des raisons logistiques. J'oublie pourquoi. Le quorum? Pour une raison mineure ou administrative, le président — qui est aussi un sénateur conservateur — a indiqué qu'aucune réunion importante liée à la prise de décisions ne serait tenue en l'absence du vice-président, qui est d'un autre parti. C'était davantage une question de simplicité organisationnelle et ce n'était pas une question de fond.

Is that the case? Why are we electing a third member? Is it valid that it was more organizational, logistical and maybe for quorum, irrespective of voting? If that's the commitment you make, maybe it's good enough.

Senator McCoy: Can I answer that question? Rule 12-12(3) says, "A subcommittee shall have a quorum of three members."

Senator Massicotte: Because of that rule you need to appoint another one.

Senator McCoy: You need a third member on the subcommittee.

Senator Massicotte: Two cannot meet and make a decision without the third. That answers the question.

Senator McCoy: But that doesn't speak to how that third member is chosen.

Senator Massicotte: It's for the committee to decide, is it not, irrespectively?

Senator McCoy: No. There's no word on how that third person —

Senator Massicotte: In the past we've asked the deputy chair to choose the third person or the committee can say, "Let's have an election."

The Chair: We have a motion and there's discussion across the table.

You need quorum. We have three. The convention is that the majority party appoints the third person to the steering committee. I would ask that we stay with convention until we actually get some of these things done through the Modernization Committee because there might be some things related to this that we're not sure about. I would like to stay there.

Right now we have a motion on the floor from Senator Ringuette, nominating Senator Massicotte as the third person.

Senator Massicotte?

Senator Massicotte: What's the fate?

The Chair: It's hard work and half a brown sandwich every week.

Senator Massicotte: You're asking whether I'll let my name be put forward?

The Chair: Yes.

Senator Massicotte: Sure.

The Chair: We have to, by rules, actually vote on this. We can do it by a voice vote or alphabetically.

Est-ce le cas? Pourquoi élisons-nous un troisième membre? Est-ce vrai que c'est uniquement lié à une question de fonctionnement, de logistique voire de quorum, et que cela n'est aucunement lié au vote? Si c'est ce que vous vous engagez à faire, c'est peut-être suffisant.

La sénatrice McCoy : Puis-je répondre à cette question? L'article 12-12(3) du Règlement se lit ainsi : « Trois membres d'un sous-comité constituent le quorum. »

Le sénateur Massicotte : Ce règlement exige donc de nommer une personne supplémentaire.

La sénatrice McCoy : Le sous-comité doit compter un troisième membre.

Le sénateur Massicotte : Deux membres ne peuvent se rencontrer ni prendre une décision en l'absence du troisième. Cela répond à la question.

La sénatrice McCoy : Mais cela ne nous dit pas de quelle façon ce troisième membre est choisi.

Le sénateur Massicotte : Quoi qu'il en soit, la décision ne relève-t-elle pas du comité?

La sénatrice McCoy : Non. Il n'y a aucune mention sur la façon dont la troisième personne...

Le sénateur Massicotte : Dans le passé, nous avons demandé au vice-président de nommer la troisième personne. Le comité peut aussi choisir de tenir une élection.

Le président : Nous sommes saisis d'une motion et le débat fait rage autour de la table.

Le quorum est nécessaire; il est fixé à trois. L'usage veut que le parti majoritaire nomme le troisième membre du comité directeur. Je demanderais que nous respections l'usage jusqu'à ce que certaines de ces questions soient réglées par le Comité sur la modernisation, parce qu'il pourrait y avoir des aspects connexes que nous connaissons mal. J'aimerais que nous nous en tenions à cela.

Nous sommes actuellement saisis de la motion de la sénatrice Ringuette, qui propose que le sénateur Massicotte soit la troisième personne.

Sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Quel sera mon sort?

Le président : Beaucoup de travail et un demi-sandwich au pain brun chaque semaine.

Le sénateur Massicotte : Vous voulez savoir si j'accepte qu'on propose ma candidature?

Le président : Oui.

Le sénateur Massicotte : J'accepte.

Le président : Le Règlement exige que la question soit mise aux voix. Nous pouvons procéder à un vote par oui ou par non ou par ordre alphabétique.

Senator Johnson: There's a very specific rule here which says that the deputy chair and one other member of the committee are to be designated after the usual consultation.

Senator McCoy: That's not a rule. Where are you reading that?

The Chair: That was the first motion that we have on the floor.

Senator McCoy: It's a motion. It's not a rule.

The Chair: It's not a rule; it's a motion. It's a standard motion that's done in all committees.

Senator Johnson: It's the usual consultation that I'm wondering about.

Senator McCoy: That's a euphemism.

Senator Johnson: I've been here 25 years. I know what it is.

Senator McCoy: It's usual not to consult.

Is the vote coming up, chair?

The Chair: The first motion I need is to adopt the motion that I read and that Senator Johnson read in. Can I have someone move that motion, please?

Senator McCoy: If we adopt that motion, then it means that Senator Ringuette's motion is moot.

The Chair: No, it doesn't. First we have to deal with the motion to even do it, before we can have Senator Ringuette's motion.

Senator McCoy: Her motion did not amend that motion. That's why.

The Chair: Can I have a mover for that, please?

Senator Johnson moved it. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Now we have Senator Ringuette's motion to nominate Senator Massicotte to be the third person. We have that motion out there. Is everybody agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Patterson: No.

The Chair: I'm going to ask for —

Senator Ringuette: A voice vote?

Senator Patterson: Point of order, Mr. Chair. The motion we just approved calls for the appointment of a third member of the so-called steering committee, which we all agreed with, following the usual consultation. My understanding is that the consultation is between two groups in the Senate — the official opposition and the independent Liberal senators — and that negotiations took

La sénatrice Johnson : Il y a un règlement très précis qui stipule que le vice-président et un autre membre du comité doivent être désignés après les consultations d'usage.

La sénatrice McCoy : Ce n'est pas un règlement. Où avez-vous lu cela?

Le président : C'est la première motion dont nous sommes saisis.

La sénatrice McCoy : C'est une motion, pas un règlement.

Le président : En effet, ce n'est pas un règlement, mais une motion. Il s'agit d'une motion usuelle qui est utilisée dans tous les comités.

La sénatrice Johnson : Il s'agit des consultations d'usage sur lesquelles je m'interroge.

La sénatrice McCoy : C'est un euphémisme.

La sénatrice Johnson : Je suis ici depuis 25 ans. Je sais ce dont il s'agit.

La sénatrice McCoy : L'usage est de ne pas consulter.

Le vote aura-t-il lieu bientôt, monsieur le président?

Le président : La première motion qui doit être adoptée est celle que la sénatrice Johnson et moi avons lue. Quelqu'un peut en faire la proposition, s'il vous plaît?

La sénatrice McCoy : Si nous adoptons cette motion, alors la motion de la sénatrice Ringuette n'aura plus de raison d'être.

Le président : Non; nous devons traiter de cette motion avant de pouvoir examiner la motion de la sénatrice Ringuette.

La sénatrice McCoy : Sa motion n'a pas modifié la première. Voilà pourquoi.

Le président : Quelqu'un peut la proposer, s'il vous plaît?

La sénatrice Johnson en a fait la proposition. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Motion adoptée.

Nous avons maintenant la motion de la sénatrice Ringuette, qui propose que le sénateur Massicotte soit la troisième personne. La motion a été proposée. Tout le monde est d'accord?

Des voix : Oui.

Le sénateur Patterson : Non.

Le président : Je vais demander...

La sénatrice Ringuette : Un vote par oui ou par non?

Le sénateur Patterson : J'invoque le Règlement, monsieur le président. La motion que nous venons d'adopter précise que la nomination d'un troisième membre du prétendu comité directeur — pour lequel nous sommes tous d'accord — doit se faire après les consultations d'usage. Je crois comprendre qu'il s'agit des consultations entre les deux groupes représentés au

place. If that is the case and the committee has approved the motion following the usual consultation process, I wonder whether Senator Ringuette's motion is in order.

I'm all for modernization as well. Don't get me wrong.

Senator Ringuette: Then let's do it.

Senator Patterson: I'm wondering if we should be consistent and respect the motion we just passed.

Senator McCoy: On the point of order, chair, and on a matter of fact, I think the chair stated the usual practice correctly. The usual practice has been for the chair, that is to say the majority party, to designate the third member of Senate steering committees. Just to correct your recitation of the usual practice, the chair did put it correctly earlier: It is the chair, as the representative of the majority party, who gets to designate the third member of a steering committee.

Senator Seidman: It's out of order.

The Chair: I haven't been here for a long, long time, but there's a lot of interest to become involved, which is very good. It shows some good, healthy discussion around this table.

Senator Ringuette has a motion on the floor, and I'm going to deal with that motion.

That motion, Senator Ringuette, was to nominate Senator Massicotte as the third person for the steering committee. All those in favour, please say "yea."

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Those opposed please say "nay."

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: The "nays" have it.

Now we can get on with moving forward. The person that has been suggested by the leader of the Conservatives is Senator Seidman. Senator Seidman will be the third member of our steering committee.

You were all asked to give some ideas about what we would study. We're going to suspend now and go in camera.

(The committee continued in camera.)

Sénat, soit l'opposition officielle et les sénateurs libéraux indépendants, et que des négociations ont eu lieu. Si c'est bien le cas et que le comité a adopté la motion après les consultations d'usage, je me demande si la motion de la sénatrice Ringuette est recevable.

Ne vous méprenez pas; je suis aussi tout à fait pour la modernisation.

La sénatrice Ringuette : Dans ce cas, allons de l'avant.

Le sénateur Patterson : Je me demande si nous devrions être conséquents et respecter la motion que nous venons d'adopter.

La sénatrice McCoy : J'aimerais parler du rappel au Règlement, monsieur le président. J'estime, en fait, que le président a correctement défini l'usage courant, qui est qu'il revient au président, c'est-à-dire au parti majoritaire, de nommer le troisième membre des comités directeurs du Sénat. Je voudrais simplement corriger votre interprétation de l'usage, qui est, comme le président l'a correctement indiqué plus tôt, qu'il revient au président, à titre de représentant du parti majoritaire, de nommer le troisième membre d'un comité directeur.

La sénatrice Seidman : C'est hors sujet.

Le président : Je ne suis pas ici depuis très, très longtemps, mais je constate que beaucoup souhaitent participer, ce qui est très bien. Cela démontre que de saines discussions ont lieu au comité.

La sénatrice Ringuette a présenté une motion, et je vais la mettre aux voix.

Sénatrice Ringuette, cette motion vise à nommer le sénateur Massicotte comme troisième membre du comité directeur. Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire « non ».

Des voix : Non.

Le président : Les « non » l'emportent.

Nous pouvons maintenant aller de l'avant. La personne proposée par le leader des conservateurs est la sénatrice Seidman, qui sera donc le troisième membre du comité directeur.

Vous avez été invités à réfléchir aux sujets que le comité pourrait étudier. Nous allons suspendre la séance pour deux minutes, puis nous poursuivrons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

